
Renvoi au comité de salut public des détails sur les mouvements de Robespierre qui ont été exposés par le représentant Frecine, lors de la séance du 9 thermidor an II (27 juillet 1794)

Augustin Lucie de Frécine, Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Frécine Augustin Lucie de, Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité de salut public des détails sur les mouvements de Robespierre qui ont été exposés par le représentant Frecine, lors de la séance du 9 thermidor an II (27 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 595;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24577_t1_0595_0000_6

Fichier pdf généré le 21/07/2021

que Lebas s'est tué d'un coup de pistolet. - Voilà, dit Tallien, les intentions des conjurés bien connues (1)].

[TALLIEN : Ce cachet jette le plus grand jour sur la conjuration. J'avois cru que ce cachet étoit vieux; mais je viens de l'examiner, il est tout nouvellement fait; ce qui prouve qu'il existoit une vraie conspiration royaliste. Renvoyé aux deux comités (2)].

[Cette dernière circonstance, qui prouve évidemment que les projets des conspirateurs étoient le rétablissement de la royauté sera inséré au bulletin, et Tallien invite les journalistes à ne pas l'omettre (3)].

[FRECINE ajoute qu'un autre fait qui jettera sans doute un nouveau jour sur la conspiration de Robespierre, c'est que pendant les quarante jours qu'il s'éloigna du comité, il se rendit contamment à Issy, dans la maison de la princesse de Chimay; et qu'hier, interpellé par lui sur l'objet de ces fréquentes visites, Robespierre demeura stupéfait, et sans oser lui répondre. La Convention invite Frecine à rendre compte des détails de ce fait au comité de salut public, et la séance est suspendue (4)].

E

[*Les citoyens de la section de la Halle-au-Bled ont défilé dans le sein de la Convention nationale.*]

L'ORATEUR à la barre :

Représentans du peuple,

La section de la Halle-aux-Blés, toujours fidèle aux principes qui l'ont dirigée depuis le 14 juillet, a ouvert sa séance particulière du 9 thermidor, en passant à l'ordre du jour sur la lettre de l'infame commune qui vouloit l'associer à ses complots liberticides; et au même instant l'assemblée générale, en vouant à l'exécration les nouveaux Catilina, a prononcé avec transport, aux cris répétés de vive la République, le serment de rester inviolablement unie à la Convention nationale, centre unique du gouvernement. Une horrible conspiration a menacé vos jours et la liberté; le courage et l'énergie que la Convention a déployés dans cette crise, ont foudroyé les conjurés et sauvé la patrie.

Pénétrée d'un sentiment profond de reconnaissance et d'admiration, la section vient en masse répéter dans le sein de la représentation nationale le serment solennel de faire un rempart de nos corps pour garantir tous les membres de la Convention de la fureur des conspirateurs.

Vive la République une, indivisible et impérissable !

Réponse du président.

La scélératesse avoit pris le masque de la vertu pour égorger le patriotisme : l'énergie de chacun des membres de la Convention, votre courage, ont sauvé la République. Braves Parisiens, soyez toujours semblables à vous-même, et la liberté ne périra jamais.

La Convention vous accorde les honneurs de la séance (1).

(1) *Bⁱⁿ*, 11 therm. *J. Univ.*, n° 1711; *J. Sablier*, n° 1465; *F.S.P.*, n° 389. Voir *P.V.*, n° 14.

(1) *J. Perlet*, n° 674; *Ann. patr.*, n° DLXXV; *Ann. R.F.*, n° 240; *J.S.-Culottes*, n° 529.

(2) *Mess. Soir*, n° 708; *J. Perlet*, n° 674.

(3) *C. Eg.*, n° 709.

(4) *Rép.*, n° 221; *Audit. nat.*, nos 673 et 674. Mention dans *J. Sablier*, nos 1464, 1465; *F.S.P.*, n° 389; *J. Paris*, n° 575; *J. Univ.*, n° 1708. Voir *P.V.*, nos 10, 13, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 28, 30.